

Séance du Conseil Municipal

du 28 juin 2018

L'an deux mil dix huit, le 28 juin à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de CANVILLE-LES-DEUX-EGLISES se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, Josiane CERVEAU, en date du 18 juin 2018.

Etaient présents : Mmes CERVEAU Josiane, CHARTON Ghislaine, FRUIT Martine.

Messieurs BELLEVALLEE Jean, FLEURY Ludovic, PERRIAU Fabrice, ROUSSIGNOL Sylvain.

Etaient absents excusés et ayant donné pouvoirs :

Mr BERNIER Stéphane a donné pouvoir à M. PERRIAU Fabrice.

Mr LEGRAND Jean a donné pouvoir à Mme FRUIT Martine.

Etait absent non excusé :

Mr BACHELET Jean-Marc

Secrétaire de séance : Monsieur ROUSSIGNOL Sylvain.

Lecture est faite du Procès verbal de la précédente réunion.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce compte rendu, ce qui est fait à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - Compte-rendu des diverses commissions

a) - Communauté de communes :

- Fermeture de la plate-forme de déchets verts d'Harcanville :

A cause de la fermentation du gazon, les riverains se plaignent des odeurs.

Suite à ces plaintes, il a donc été décidé de transférer le site à « Routes ».

Le Conseil Communautaire décide d'acquérir la parcelle à Routes appartenant à la ville de Doudeville, et de revendre la parcelle d'Harcanville.

- Containers :

Chaque commune décide de l'enlèvement des containers.

Pour notre commune, au vu du nombre de résidences secondaires, le Conseil Municipal a jugé utile de les garder.

- Transfert de la trésorerie de Doudeville pour une gestion communale vers la trésorerie de Yerville :

A compter du 01/01/2019, la trésorerie de Doudeville sera transférée à Yerville.

A cette même date, la gestion communale de notre commune devra être gérée par la trésorerie de Yerville, mais pour des raisons :

- de facilité,
- de proximité,
- de mise en place déjà effectuée pour la dématérialisation
- et pour faciliter les études de faisabilité des différents projets des divers syndicats qui dépendent de la trésorerie de Luneray,

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rester dépendant de la trésorerie de Luneray.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité des présents.

b) - Syndicat d'eau de Saint Laurent :

- Etude du zonage d'assainissement collectif

L'établissement du zonage d'assainissement se fonde sur une étude préalable délimitant les zones d'assainissement et justifiant le zonage envisagé. Cette étude a été réalisée par « SOGETI Ingénierie ».

Après avoir pris connaissance de cette étude, le syndicat n'a retenu qu'une seule possibilité pour notre commune. Il s'agit de l'impasse DOUVILLE.

Il convient donc de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, le projet de zonage définitif d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas adopter le nouveau plan de zonage prévoyant l'impasse DOUVILLE en assainissement collectif.

L'impasse DOUVILLE restera donc en assainissement non collectif.

2- Déclassements des arbres situés « Route du sucre » :

Comme évoqué lors du dernier conseil, les arbres derrière la salle polyvalente sont arrivés à terme.

Afin d'éviter des dégâts lors de prochaines tempêtes, nous devons les faire abattre et il faudra prévoir une nouvelle plantation pour les remplacer.

Pour se faire, nous devons déclasser les arbres du domaine public communal pour les intégrer dans le domaine privé communal afin de pouvoir lancer la procédure de vente.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour le déclassement nécessaire au lancement de la procédure de vente à venir, ce qui lui est donné à l'unanimité des présents.

3- Travaux route du sucre :

Depuis le début de l'année, nous avons une cave de maison qui a été inondée plusieurs fois à cause des ruissellements des eaux de la « Route du sucre ».

La gestion des ruissellements des eaux restant à la charge de la commune, nous vous proposons de réaliser les travaux par l'Entreprise « EIFFAGE Route » d'ODALLE pour un montant de 3 979 € 75 T.T.C.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité des présents.

4- Missions optionnelles du CDG 76 :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal

que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Notamment, il lui revient de mettre en oeuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles.

Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande express de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive*
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- ou toute autre mission.

*La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en oeuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son

incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de :

ARTICLE 1 :

Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

ARTICLE 2 :

Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.).

5-Convention avec la société « Normandie-Guêpes » :

Madame le Maire propose de passer une convention avec la société « Normandie-Guêpes » d'Etalleville afin que les habitants puissent bénéficier de tarif préférentiel lors d'un problème avec un nid de guêpes, frelons ou bourdons.

Une subvention de 20 € par habitant et par an est allouée par la mairie sur présentation de la facture.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité des présents.

6- Questions et informations diverses :

- Intervention de l'Entreprise « HUE » pour la réparation de quelques ardoises sur le clocher de l'église

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une demande d'intervention a été faite auprès de l'Entreprise « HUE » de Saint-Clair-Sur-Les-Monts pour la réparation de quelques ardoises tombées de notre clocher de l'église rénové en 2016 par leurs soins.

La commune ayant une assurance « multirisques commune », l'Entreprise « HUE » a proposé à Madame Le Maire de déclarer un sinistre, à notre cabinet d'assurances, pour les réparations à effectuer.

Ayant une garantie décennale, le Conseil Municipal a décidé que l'intervention devait être exclusivement à la charge de l'Entreprise « HUE » et qu'il ne nous appartient nullement de faire une déclaration d'assurance par nos soins.

- Négociation de l'assurance « multirisques commune » au cabinet AXA de Doudeville :

Suite à une hausse régulière annuelle du montant de la cotisation à payer, Madame Le Maire et Monsieur le premier adjoint sont allés négocier le contrat d'assurances « multirisques commune » existant.

Suite à cet entretien, le contrat a été revu à la baisse passant de 4 481.18 € T.T.C. à 3 136.34 € T.T.C. soit un gain de 1 344.84 € T.T.C. en prenant soins de garder les mêmes garanties.

- Remise en état du tintement de la cloche de l'église :

L'Entreprise « Biard-Roy » de Sainte-Austreberthe a procédé à la pose d'un appareil de tintement électromagnétique pour la cloche de l'Eglise.

- Résiliation de l'assurance pour le tracteur de chez « MMA » Saint Valéry-En-Caux :

Suite à l'achat du nouveau tracteur et suite à un gain de 102 €, nous avons décidé de résilier l'assurance du tracteur de chez « M.M.A. » Saint Valéry-En-Caux » au profit d' AXA Doudeville.

La séance est levée à 22H00.